

L'efficacité énergétique n'est pas une partie de plaisir

28.08.2012

D'un coup d'oeil

En 2035, nous ne devrions pas consommer plus d'électricité qu'aujourd'hui, selon l'initiative « efficacité électrique » lancée aujourd'hui à Berne. Diverses études mettent en doute qu'il soit possible d'atteindre cet objectif.

L'initiative populaire « Pour un approvisionnement électrique sûr et économique » (initiative efficacité électrique) entend, d'ici à 2035, stabiliser la consommation d'électricité de la Suisse au niveau de 2011. D'après le texte de l'initiative, le Conseil fédéral pourrait toutefois adapter la limite supérieure et les objectifs intermédiaires, si des modifications importantes survenaient en ce qui concerne l'évolution de la population et l'emploi de l'énergie électrique comme substitut des énergies fossiles. Le scénario « Nouvelle politique énergétique » de la Confédération servirait de référence. Celui-ci estime le potentiel de réduction de la consommation de l'industrie et du secteur tertiaire à 37 % d'ici à 2050.

Plusieurs études mettent en doute qu'il soit possible d'atteindre l'objectif de l'initiative populaire. Ainsi, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) estime, dans son étude étude d'economiesuisse, parue en mai 2012 déjà, a examiné ce qui se passerait, du côté du mix énergétique et des prix, si la consommation d'électricité ne reculait pas aussi fortement que le prévoit la Confédération. Elle se fonde sur des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de Swisspower, un groupement d'entreprises électriques urbaines. Les deux organisations prévoient une augmentation de la demande d'électricité, notamment en raison des croissances économique et démographique.

Il n'est donc pas étonnant que, d'après une nouvelle enquête, 51,4 % des entreprises membres de swissmem (l'association des entreprises de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux) s'attendent également à une augmentation de la consommation d'électricité.

Au final, malgré le potentiel de réduction de la consommation d'électricité réalisable au sein des entreprises grâce à des mesures économiquement rentables, une baisse de la consommation totale future semble irréaliste. Un nouvel article constitutionnel n'y changerait rien.